

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE. EN CANADA.

DEUXIÈME PARTIE.

(*Suite.*)

CHAPITRE XII.

QUATRIÈME GUERRE DES IROUOIS DEPUIS 1657
JUSQU'À 1660.

XIV.

Les Agniers ramènent le père Le Moyne et demandent la liberté des prisonniers de leur nation.

Les trois députés Agniers, à qui M. D'Ailleboust avait donné audience au mois de février précédent, avaient promis, comme on l'a vu, de ramener au printemps le P. Le Moyne et les assassins des trois Montréalistes ; et, sur la fin du mois de mai, des sauvages de cette nation arrivèrent à Villemarie avec le P. Le Moyne seulement. Depuis peu, M. de Maisonneuve avait fait mettre aux fers deux sauvages Agniers : ceux qui conduisirent le P. Le Moyne, en ayant été avertis, le prièrent de les mettre en liberté, l'assurant que leurs compatriotes n'avaient point rompu la paix avec les colons ; en effet, ils ne s'étaient portés à aucun acte d'hostilité contre eux depuis quatre ans. A la prière de ces Agniers et à celle du P. Le Moyne, M. de Maisonneuve relâcha les deux prisonniers, qui descendirent avec les autres pour se rendre à Québec ; et à leur passage aux Trois-Rivières, le Gouverneur de ce lieu leur adjoignit cinq autres Agniers pour les conduire au Gouverneur général. Lorsque ce convoi fut arrivé à Québec, M. d'Ailleboust convoqua une assemblée de Français, de Hurons et d'Algonquins pour entendre ces nouveaux ambassadeurs. Il répondit que ceux qui avaient amené le P. Le Moyne retourneraient dans leur pays avec quelques prisonniers et avec des présents, pour inviter les anciens à aller trouver le Gouverneur général, afin de conclure une paix universelle entre toutes les nations ; mais qu'en attendant on retiendrait toujours dans les prisons Françaises une partie des Agniers, qu'on traiterait convenablement. Ces députés repartirent pour